



Luxembourg, le 11 MARS 2020

Administration communale de
Rambrouch
19, rue Principale
L - 8805 Rambrouch

N/Réf : 86239/CL-mb
Dossier suivi par Christian Lahure
Tél. : 247 86819
E-mail: christian.lahure@mev.etat.lu

Concerne : Modification ponctuelle du Plan d'aménagement général de la commune de Rambrouch concernant des fonds sis à Koetschette, au lieu-dit « rue des Alliés »

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu des dispositions de l'article 5, alinéa 3, de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, j'approuve la délibération du 19 décembre 2019 du conseil communal de Rambrouch concernant des fonds sis à Koetschette, au lieu-dit « rue des Alliés ».

Je me permets de vous rappeler que l'exécution du projet présuppose une autorisation en bonne et due forme en vertu des articles 17 et 21 de la prédite loi du 18 juillet 2018, y compris l'obligation du contrôle et du suivi de la bonne exécution des mesures d'atténuation et de compensation.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole DIESCHBOURG

Copies pour information : Ministère de l'Intérieur,
Administration de la Nature et des Forêts